



TERREAL

RN141 16270 Roumazières-Loubert

Etude faune, flore, milieux naturels,

relative au projet de carrière
sur la commune de Vitrac-Saint-Vincent (16)

Propositions de mesures

Juin 2019

Bureau d'études Pierre Dufrêne

Expertise faune flore

Patrimoine naturel

Zones humides

1 Rue du Cotentin 14000 CAEN

tél.: 07 86 30 79 75 email: pierre.dufrêne50@gmail.com



SOMMAIRE

A.- Mesures d'évitement et de réduction 3

Mesure n°1 Réduction : fractionnement dans le temps du projet 3

Mesure n°2 Réduction des impacts sur les espèces légalement protégées 3

B.- Mesures de réhabilitation / conservation 3

Mesure n°3 "bandes de protection » 3

Mesure n°4 Réhabilitation finale 4

Synthèse des mesures proposées 5

C.- Séquence ERC 6

D.- Suivis écologiques des mesures 6

Ces propositions de mesures font suite aux rapports de diagnostic (Carrière, 2014, 2016 & 2018) et d'analyse des impacts (Dufrêne, 2019). Le présent rapport présente les mesures proposées pour éviter, réduire et/ou compenser les impacts du projet.

A.- Mesures d'évitement et de réduction

Mesure n°1 Réduction : fractionnement dans le temps du projet

Une caractéristique du projet est sa dilution dans le temps des impacts au cours de la phase d'exploitation où une seule partie du site sera exploitée durant chaque tranche.

La réhabilitation au fur et à mesure de l'exploitation du site est une forme importante de résilience des impacts. Les cartes des différentes phases sont fournies en annexe.

Mesure n°2 Réduction des impacts sur les espèces légalement protégées

Les impacts sur les espèces légalement protégées sont non significatifs (cf. analyse des impacts) et ne nécessitent la mise en œuvre de mesure spécifique.

Les risques de destruction directe d'individu d'espèces légalement protégées sont minimes et concernent essentiellement l'avifaune en période de reproduction et les amphibiens en phase terrestre au niveau du taillis de Cerisier tardif.

Ces impacts seront faibles et non significatifs mais afin de les limiter au maximum, le taillis de Cerisier tardif sera coupé à l'automne.

B.- Mesures de réhabilitation / conservation

Mesure n°3 "bandes de protection »

A tout moment, des "bandes de protection" de 10 à 20m de large avec constitution de merlons sont présentes tout autour de l'exploitation. Cette solution technique est également une mesure de compensation importante des impacts sur le patrimoine naturel car elle permet de **créer une large bande en friche herbeuse extensive.**

Cet habitat extensif sera à la fois un milieu de vie, un territoire de chasse et un corridor écologique constitutif de la trame verte locale.

Ces bandes de protection et merlons seront entretenues par un girobroyage fractionné par tiers :

- Année N 1/3 de la superficie totale est girobroyé ;
- Année N+1 un autre tiers de la superficie totale est girobroyé ;
- Année N+2 le dernier tiers est girobroyé.

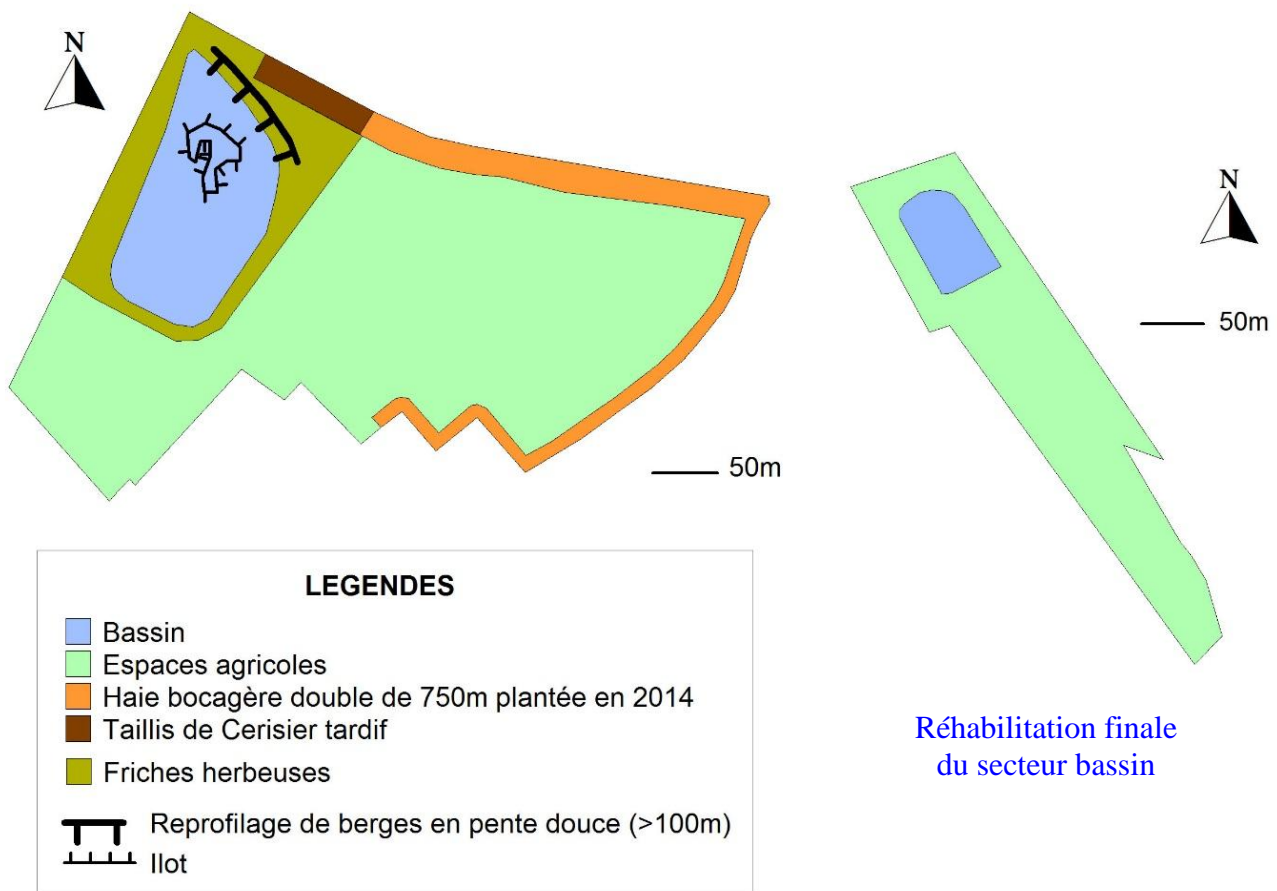
Ainsi, ces friches herbeuses seront laissées au repos 2 années sur 3. Ce mode de gestion est favorable à la diversité floristique et entomologique.

Mesure n°4 Réhabilitation finale

Soulignons que d'une manière générale, les ouvertures de carrière peuvent avoir *in fine* des impacts positifs importants sur le patrimoine naturel, lorsqu'elles touchent des sites peu sensibles, ou qui hébergent une "nature ordinaire" comme dans le cadre de ce projet.

La remise en état prévoit sur le site de l'exploitation :

- 10,5ha en espaces agricoles ;
- 0,2ha de taillis de Cerisier tardif ;
- 1,1ha de haie bocagère double (750m linéaire) ;
- Un bassin de 1,7ha et un de 0,4ha ;
- Une friche herbeuse de 1,4ha.



Réhabilitation finale des espaces après exploitation

Carte n°1 : Réhabilitation finale du site

Le bassin sera aménagé lors de remise en état final afin d'être le plus accueillant possible pour la biodiversité. Le schéma de principe est montré sur la carte n°1 :

- Création d'un îlot avec des berges en pente douce ;
- Création d'une berge extérieure en pente douce sur au moins 100m.

Tableau n°1 : Synthèse des mesures proposées

Mesures	Description	Quantités	Mise en œuvre	Coûts
1	Bande de protection	Tout autour de l'exploitation	immédiate	Sans objet
2	Fractionnement dans le temps du projet	6 phases de 5 ans	immédiate	Sans objet
3	Coupe du taillis de Cerisier tardif à l'automne	1ha	Année 6	A compléter
4	Aménagement du bassin à l'issue de l'exploitation	1 grand bassin	Remise en état final	A compléter

C.- Séquence ERC

Tableau n°2 : Séquence ERC relative aux patrimoines naturels, zones humides et contraintes réglementaires

	Niveau des enjeux	Impacts	Mesures de réduction et d'évitement	Niveau de l'impact après mesures	Mesures de compensation	Niveau de l'impact après mesure
1.- Cultures	Faible	Faible	Bande de protection Fractionnement du projet Coupe du taillis à l'automne	Faible	750m de haie bocagère double plantée en 2014 (environ 1,2ha)	Non significatif
2.- Taillis Cerisier tardif	Faible	Faible		Très faible		Non significatif
2.- Espèces flore	Faible à ponctuellement moyen	Moyen		Très faible		Non significatif voir positif
3.- Espèces invertébrés	Faible	Faible		Très faible	Création d'habitats naturels extensifs (espaces refuges) en cours d'exploitation : - Milieux minéraux pionniers - Friches herbeuses - Prairies de fauche	Positif
4.- Espèces vertébrés	Faible	Faible		Très faible		Positif
5.- Amphibiens et reptiles protégées	Faible	Positif		Très faible		Positif
6.- Avifaune protégées	Faible	Faible		Très faible	Création d'un bassin en eau aménagé post-exploitation	Positif
7.- Chiroptères protégées	Faible	Très faible		Très faible		Positif
8.- SRCE	Faible (taillis)	Faible		Très faible		Positif
9.- Natura 2000	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

D.- Suivis écologiques des mesures

Compte tenu du niveau des impacts sur le patrimoine naturel qui s'avèrent plus positifs que négatifs, il n'est pas proposé de mesure spécifique de suivi écologique